Cau
FRC
8508

SUITE
DE
LA FÉDÉRATION NATIONALE;
OU BOUQUET DE HENRI IV,

Et avis aux Députés de toutes les troupes nationales & autres.

Le quatorze, jour attendu avec tant d'impatience, les troupes sont parties du boulevard, vers huit heures du matin, dans le plus bel ordre, avec tous les drapeaux de l'armée parisienne.

Leur marche étoit superbe & imposante. Malgré la pluie qui a tombé avec la plus grande force, quoique dans plus d'un endroit on eût

Mf W 17272

de l'eau jusqu'à mi-jambes, pas un homme n'a quitté ni son rang ni le pas. Le vent & la pluie sembloient augmenter la gaieté de ces bourgeois, qui, sous leur uniforme, avoient oublié leur délicatesse & leur habitude des commodités de la vie.

Les drapeaux, arrivés à la place Louis XV, ont salué les députés de l'Assemblée nationale qui y étoient rassemblés, & qui, entrés au milieu des deux lignes, se sont rendus avec eux au champ de Mars, à pied, affrontant, comme les autres, & le vent & la pluie.

Le champ de Mars offroit un spectacle dont il est impossible de peindre la magnificence. Il inspiroit en même temps l'admiration & l'attendrissement. On y a vu plus d'un visage couvert de larmes.

Quoique, comme on vient de le dire, le cortège fût parti avant neuf heures du boulevard, les derniers pelotons ne sont entrés au champ de Mars qu'après trois heures de l'après-dîner.

Pendant cet intervalle, plus de trois cent mille spectateurs, & plus de vingt mille hommes de troupes, avoient l'air de l'assemblée d'une même

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

famille. Chacun partageoit avec ſon voiſin ou avec ſon camarade, le peu de pain qu'il pouvoit trouver. L'union, la joie, la fraternité régnoient par-tout; il n'y a point eu la plus légere altercation, pas le plus petit déſordre.

Lorſque toutes les troupes & les députés des différens départements & des troupes de lignes furent arrivés & placés, le roi qui s'étoit rendu à l'Ecole militaire, eſt venu ſe mettre ſur le trône qui lui avoit été préparé, au milieu de l'Aſſemblée nationale.

A l'inſtant 400,000 voix firent entendre le cri de *vive le roi*, & ce bon roi, dont les ſentimens paternels ſont peints d'une maniere ſi touchante dans ſa réponſe à l'adreſſe des députés, verſa des larmes bien délicieuſes.

Après ces premiers tranſports, les bannieres de tous les départemens, & celle des troupes de ligne furent portées à l'autel pour y recevoir la bénédiction, après quoi la meſſe fut célébrée au ſon de la muſique militaire & du canon, dont pluſieurs ſalves avoient déja ſalué l'Aſſemblée nationale & le roi.

La meſſe finie, les drapeaux vinrent ſe ranger ſur deux lignes aux deux côtés de l'autel vis-à-vis de

l'Assemblée nationale & du roi. Ensuite M. de la Fayette monta, ou plutôt fut porté à l'autel. Il y prononça le serment que toutes les troupes nationales & autres troupes du royaume devoient prêter, & aussi-tôt tous les chapeaux exhaussés au bout des bayonnettes, des sabres, des épées, attesterent l'assentiment des troupes; & des acclamations redoublées, une nouvelle salve de canons répondirent à leurs transports.

Le calme s'étant rétabli, tous les députés à l'Assemblée nationale se leverent, *mais sans quitter leurs places*; le président prononça le serment du 4 février dernier, & tous y répondirent la main levée par ces mots : *Je le jure.*

Immédiatement après, le roi se leva à son tour, & prononça, *assez haut pour être entendu à une grande distance*, la formule de serment décrétée par l'Assemblée nationale, dans la séance du 9 de ce mois.

A peine eut-il le temps d'achever, que l'air retentissoit au loin des cris de vive le roi, & d'applaudissemens, qui, se mêlant au bruit du canon, formoient le concert le plus sublime qu'il soit possible d'entendre.

Le *Te Deum* fut ensuite entonné & chanté

par tout le peuple, qui l'interrompoit souvent pour se livrer à ses transports & renouveler ses acclamations.

Enfin les troupes ont défilé, & les drapeaux ont reconduit l'Assemblée nationale jusqu'aux Tuileries. Le peuple s'est retiré sans foule & sans embarras.

La sérénité, la joie, la satisfaction rempliſſoient tous les cœurs, & se peignoient dans tous les yeux.

Ce jour, devenu le sceau de la félicité publique, devoit être le terme de toutes les agitations & de toutes les méfiances.

Pourquoi donc cherche-t-on aujourd'hui à élever de nouveaux nuages? pourquoi donc cherche-t-on encore à égarer le peuple, à troubler sa tranquillité, à ébranler son amour pour son roi, à faire naître dans l'ame de ce bon peuple des soupçons sur la sincérité d'un serment qu'un roi, connu par son exacte & scrupuleuse probité, a prononcé d'une maniere si loyale & si franche?

Pourquoi donc une foule de motionnaires répandus *au Palais-royal*, secouoient-ils tous les serpens de la discorde, en tenant les discours

les plus incendiaires, & les propos les plus sacriléges ?

Plusieurs ont osé dire *qu'il ne falloit pas compter sur le serment du roi, que ce n'étoit qu'une* FARCE *insignifiante, & que bien fol seroit qui y mettroit sa confiance*; & ils ont assaisonné ces blasphêmes des injures les plus atroces contre sa personne.

Hélas ! il est donc vrai que nous avons encore des ennemis ? Il est donc vrai qu'il y a des gens qui craignent de voir le calme se rétablir, qui veulent absolument le désordre & l'anarchie ?

Peut-on en douter quand on réfléchit au motif qu'ils font donner de leurs affreuses déclamations ?

Le roi, font-ils dire, n'est point monté à l'autel pour prononcer son serment.

Eh bien ! perturbateurs criminels & infâmes du repos *national*, quelle loi l'obligeoit de prêter ce serment à l'autel ? Citez-la ; ou reconnoissez que les propos que vous faites répandre sont un crime de lèze-nation.

L'Assemblée nationale, dans sa séance du 9 de ce mois, décrete qu'elle renouvellera le serment du 4 février : elle ne dit point que

ce ſera à l'autel ; &, en effet, *elle n'y eſt pas montée.* Elle décrete que le roi prêtera enſuite le ſerment dont elle arrête la formule ; *elle ne dit point que ce ſera à l'autel* : il ne devoit donc point y monter.

Il le devoit d'autant moins, que, ſuivant un autre décret, le Roi eſt inſéparable de l'Aſſemblée nationale : il l'étoit ſur-tout le 14, puiſqu'il étoit au milieu d'elle, qu'il en faiſoit partie, comme chef de la nation ; donc il ne devoit ni ne pouvoit monter à l'autel, où l'Aſſemblée ne montoit point.

Votre idée eſt donc la ſeule loi à laquelle vous reprochez au meilleur des princes de n'avoir point obéi. Au ſein de la liberté vous voulez qu'il ſoit eſclave du moindre de vos caprices.

Mais non, peu vous importe au fond que le roi ſoit monté à l'autel. Vous vous êtes apperçu que le peuple, trompé par une déſcription de la fête que, peut-être vous aviez compoſée exprès la veille, s'attendoit que le roi monteroit à l'autel ; qu'il a paru un inſtant le deſirer, & vous en profitez pour allumer le feu de la ſédition. (1)

(1) Cette idée jetée d'avance dans le peuple fait frémir quand on ſe rappele que peu de jours avant la fédération, des gens déja trop connu par leur eſprit ſéditieux, ont dit & fait imprimer que le jour de la fédération il faudroit offrir un grand holocauſte ſur cet autel.

Mais il eſt maintenant trop tard. Notre confiance dans la loyauté d'un roi-citoyen ne tient point à une vaine cérémonie que *rien ne lui preſcrivoit*. Nous ſeront fidele an ſerment que nous avons fait de maintenir la tranquilité publique, & nous punirons ſéverement vos efforts criminels.

Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente, n°. 17.